

CIRH—Gouvernement de la République d'Haïti – Secteur Education

Appels à propositions

Augmenter l'accès à l'éducation en construisant de nouvelles écoles bien équipées qui respectent les normes parasismiques et architecturales de construction des bâtiments publics en Haïti et en subventionnant le salaire des enseignants et des élèves des écoles fondamentales

Contexte et logique

Avant le puissant séisme du 12 janvier 2011 qui a fortement frappé le secteur éducatif haïtien, plusieurs études avaient déjà relaté la situation critique du système. En effet, les travaux qui devaient aboutir à l'élaboration du Plan National pour l'Education et la Formation environ 10 ans plus tôt avaient globalement fait le constat que le système

- n'arrivait pas à répondre à la demande d'éducation de la société (offre publique limitée) ;
- formait des ressources humaines non adaptées à la situation socio-économique du pays (qualité de l'éducation mauvaise) ;
- souffrait d'une déficience en termes de régulation (gouvernance inadéquate).

Malgré l'effort des familles et du gouvernement haïtien, malgré l'appui constant des Partenaires Techniques et Financiers, qui ont permis « un accroissement non négligeable du nombre d'écoles et d'élèves qui ont pu y avoir accès, les faits marquants caractérisant le système éducatif national sont, à quelques nuances près, restés les mêmes ». Le dernier Plan Opérationnel du Ministère de l'Education Nationale, relate une situation pour le moins alarmante¹ : « L'offre scolaire globale historiquement est insuffisante par rapport à la demande sociale de l'éducation, ce qui explique qu'aujourd'hui encore 57% environ de la population ne sait ni lire ni écrire, taux d'analphabétisme le plus élevé de la Caraïbe, et que près d'un demi million d'enfants de 6-12 ans ne trouvent pas de place dans le réseau scolaire, nettement dominé par le secteur non-public, lui-même éclaté en de nombreux sous-réseaux selon l'appartenance confessionnelle et où se retrouvent 95% des élèves du préscolaire, 81% de ceux des deux premiers cycles du fondamental et près de 95% de ceux du 3ème cycle du fondamental et du secondaire ».

De plus, suite au séisme, les infrastructures du système éducatif ont été détruites dans une forte proportion dans le département de l'Ouest et partiellement dans le Sud-est et les Nippes. Les statistiques du MENFP indiquent que près de 50 % des effectifs du système scolaire et environ 80 % du parc d'écoles, soit 3,804 établissements sur le total de 4.820 écoles que compte le département de l'Ouest, ont été détruits ou endommagés. Les bâtiments scolaires du secteur public qui représentaient moins de 6% de l'offre scolaire, ont été détruites à plus de 77% ; ceux du réseau non public sont affectés à plus de 79%. Les pertes en vies humaines sont très importantes : environ 38.000 élèves sur plus d'un million, 1.347 enseignants sur 49.028 et 180 membres du personnel non enseignant sur un total de 15.586. Dans le Sud-est, 71 établissements du secteur public et 208 du non public sont détruits ou endommagés. 36 élèves et 13 enseignants

¹ Plan Opérationnel, version mai 2011, MENFP

sont morts. Dans les Nippes, on compte 32 écoles détruites et endommagées pour le secteur public et 113 pour le non public.

Avec une offre scolaire à plus de 90% non public, le secteur éducatif est essentiellement financé par les familles. Or, ces dernières ont perdu la plupart de leur capacité économique avec le séisme. Leur situation est devenue encore plus précaire. Ils ne peuvent plus continuer à financer la scolarité de leurs enfants. Les écoles, ne disposant plus de moyens pour payer les enseignants, sont contraintes pour une grande part de renvoyer les élèves chez eux. Pour faire face à cette situation dramatique, la CIRH et le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle ont fixé ensemble des objectifs pour la reconstruction des écoles qui permettraient d'augmenter l'offre scolaire à travers le pays :

- 1) Nettoyer et déblayer les sites de 150 écoles détruites au cours du séisme
- 2) Reconstruire et équiper 250 écoles temporaires
- 3) Distribuer 500.000 kits élèves
- 4) Construire et équiper 60 écoles permanentes
- 5) Equiper 3.000 écoles publiques et non publiques
- 6) Subventionner financièrement 500.000 enfants
- 7) Former 5.000 enseignants
- 8) Nourrir 250.000 enfants

Principaux objectifs atteints et défis restant à relever dans le secteur

Depuis le séisme et particulièrement la mise en place de la CIRH, plusieurs initiatives visant à atteindre les objectifs fixés avec l'Etat haïtien ont été prises. Ces dernières ont pu être réalisées grâce à une conjonction des efforts de tous les acteurs en présence. Actuellement, il est donc possible de compter au nombre des réalisations :

- le nettoyage et le déblayage de 274 sites éducatifs,
- la construction de 2.744 structures temporaires dont 424 peuvent être classée dans la catégorie semi-permanente,
- la construction (en cours) de 13 écoles permanentes,
- l'équipement en mobilier scolaire de 480 écoles publiques et non publiques,
- La distribution de 842.948 kits scolaires aux enfants pour faciliter leur intégration en classe,
- la subvention des frais scolaires pour 205.000 enfants ayant reçu une assistance financière leur permettant de retourner à l'école,
- la formation d'un peu plus de 2.500 maitres ainsi que la planification d'en former plus de 2.800.

Malgré tous ces efforts, les objectifs fixés sont loin d'être atteints dans certains domaines. Il reste un besoin urgent de reconstruire un bon nombre d'écoles permanentes, en particulier dans les régions touchées par le séisme et de construire 60 écoles permanentes dans les sections communales dépourvues d'offre publique. 2.482 écoles sont toujours dépourvues de matériels de fonctionnement. Le programme de subvention scolaire est extrêmement sous-financé, et accuse un écart de financement de 295.000 enfants. Bien qu'il y ait des promesses de financement, la formation des maitres reste un domaine sous financé.

Problèmes inter sectoriels

Gestion des risques et des désastres La prévention des risques et désastres ainsi que les éléments transversaux liés à l'environnement et l'équité de genre doivent être aussi pris en compte dans les programmes et projets d'éducation, en particulier dans le domaine de la reconstruction du parc scolaire. Le MENFP devra édicter les normes architecturales et le MTPTC les normes structurelles de construction des bâtiments scolaires et les faire appliquer et respecter. La publication et promotion de ces normes permettront une bonne sensibilisation de la population concernée. Des mécanismes devraient être mis en place pour la formation technique et institutionnelle de la population de sorte que les mesures coercitives puissent être appliquées en cas de non-conformité des nouvelles constructions.

Besoins identifiés Propositions sollicitées

Type A : Expertise pour réaliser la carte scolaire qui permettrait une meilleure planification et distribution des ressources publiques en éducation.

Type de projet:

Un nombre important de bailleurs de fonds et d'organisations non gouvernementales travaillent quotidiennement pour améliorer les infrastructures scolaires en mettant à la disposition de la population des écoles dites temporaires ou semi-provisoires. Il faut souligner que le problème des infrastructures scolaires existait bien avant le séisme du 12 Janvier 2010 qui n'a fait qu'amplifier le problème. Donc, il est impératif d'offrir plus de places assises aux enfants et de construire des structures définitives répondant aux normes prescrites en matière de construction scolaire. Egalement, les nouvelles écoles construites devront être équipées et le financement des ressources humaines affectées à ces écoles devra être garanti sur une période de cinq ans compte tenu de la faible capacité de l'état de répondre à ces besoins actuels. C'est dans cette perspective qu'un projet offrant une assistance technique au MENFP pour 1) mettre en place une nouvelle carte scolaire 2) identifier les zones où il y a un besoin d'une nouvelle école publique 3) faire des études sur l'implication financière d'une addition de 60 écoles sur le budget national 4) faire une étude du coût de fonctionnement de 60 nouveaux établissements scolaires permanents à travers le pays, s'avère nécessaire.

Types d'activités:

- Développer une carte scolaire et finaliser la liste des sites de construction des nouvelles écoles en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et particulièrement avec les collectivités territoriales.
- Développer un plan d'évaluation des besoins pour le financement et les Ressources Humaines qui seront affectées à ces nouvelles écoles avec le Ministère des Finances et la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale.
- Etablir les coûts de fonctionnement avec la Direction des Affaires Administratives et Financières du Ministère
- Proposer un plan de financement des coûts récurrents à partir du Trésor Public une fois que les fonds provenant de l'aide au développement seraient épuisés.

Résultats attendus:

- Un document qui présente la nouvelle carte scolaire, les besoins de nouvelles places assises par section communale du pays, des indications de sites prioritaires pour la construction de nouvelles écoles, des indications de coûts de fonctionnement de ces nouvelles structures, un plan et une politique de financement des ressources humaines y afférant. Ce document devrait démontrer l'implication de tous les secteurs concernés dans

la planification de ce projet, notamment la Direction Générale du MENFP, la Direction des Ressources Humaines du MENFP, les responsables des Collectivités Territoriales et le Ministère de l'Économie et des Finances.

Critères:

- Consultants avec des expériences substantielles en études comparatives
- Utilisation du Centre National d'Information Géo Spatiale.

Durée du projet: 2 à 3 mois.

Type B : Augmenter la capacité de l'offre scolaire par la création de nouvelles places assises dans les régions nécessiteuses.

Type de projet:

Dans le but de scolariser tous les enfants d'Haïti, l'état haïtien devra créer plus de places assises au niveau national afin de rendre l'éducation plus accessible à la population. C'est dans cette perspective qu'un projet visant 1) la construction de 60 nouvelles écoles complètement équipées, 2) le paiement des salaires des équipes pédagogiques de ces 60 écoles sur 5 ans devient extrêmement urgent.

Type d'activités:

- Développer avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle et particulièrement avec les collectivités territoriales le programme de construction et équipements des 60 écoles de 11 salles de classe se trouvant sur la liste des zones recommandées par le projet type A.
- Travailler avec la DGS et le MTPTC pour s'assurer du respect des normes de construction et établir un plan de supervision de toutes les constructions.
- Mobiliser les communautés scolaires autour des activités de construction afin de s'assurer d'une grande participation des bénéficiaires.
- Préparer avec la Direction des Ressources Humaines du MENFP le recrutement et le déploiement des agents éducatifs dans les différentes écoles.

Résultats attendus:

- 60 nouvelles écoles construites selon les normes parasismiques et équipées

Critères:

- Consultant avec expériences dans des projets de construction de grandes envergures.
- Consultant ayant démontré une connaissance approfondie des normes de construction.

Durée du projet: 1 à 5 ans.

Type C : Renforcer les infrastructures scolaires et fournir des équipements de fonctionnement à 2482 écoles.

Type de projet:

Chaque année un grand nombre d'écoles fonctionnent dans des bâtiments endommagés et inappropriés. Les élèves se retrouvent dans des situations qui ne sont pas propices à l'apprentissage. De plus, les écoles enregistrent une perte considérable due à l'épuisement de l'appareillage scolaire. Le réapprovisionnement représente un coût important pour les directions d'écoles qui reportent l'investissement sur les frais annuels payés par les parents. Un des moyens de diminuer la pression économique sur les familles reste l'approvisionnement des écoles en équipements physiques.

Type d'activités:

- Développer avec le MENFP les zones de priorisation pour la réhabilitation et fourniture de mobiliers scolaires (mise en regard avec les régions à forte densité d'élèves ou largement touchées par le séisme).
- Dresser la liste des écoles bénéficiaires (accréditation, identification de besoin, pertinence).
- Faire une étude pour déterminer les besoins en réhabilitation de chaque école
- Réhabilitation des infrastructures
- Identifier les capacités des structures locales productrices de mobiliers scolaires.
- Etablir avec les directions ou comités de gestion des écoles une entente sur la bonne gestion et l'entretien du matériel.
- Assurer la livraison des mobiliers scolaires.

Résultats attendus:

- écoles réhabilitées et équipées avec le mobilier scolaire approprié.

Critères:

- Utilisation maximale des firmes locales de production de mobilier
- Sélection d'institutions spécialisées dans les activités de subvention aux écoles

Durée du projet: 3 mois à 1 an.

Type D : Subventionner l'éducation des enfants dans le cadre d'une vaste campagne de scolarisation universelle.

Type de projet:

Projet de subvention de la scolarité de 295.000 enfants

Type d'activités:

1. Assurer la gratuité dans les écoles publiques en subventionnant totalement leur fonctionnement
2. Définir une politique de subvention des élèves du non public en se basant sur les leçons apprises
3. Prévoir un calendrier de financement par vague d'enfants pour une atteinte de la cible en 3 ans
4. Préciser la politique de contractualisation avec les écoles non publiques
5. Doter les structures locales et départementales de compétence leur permettant la mise en œuvre de la politique de subvention scolaire.

Critères:

- Un consultant ayant des expériences considérables dans la mise en œuvre et le suivi de programmes de subvention scolaire.

Durée du projet: 3 mois à 3 ans.

Sélection/Critères d'Eligibilité

Alignement Stratégique

- Est-ce que le projet rentre dans le cadre du plan opérationnel de Mai 2011? Les structures étatiques concernées telles que les différentes directions techniques et administratives du MENFP, la direction des ressources humaines, les collectivités territoriales, le Ministère des finances, ont-elles été contactées ?
- La proposition, tient-elle compte de l'existant et fait-elle une revue efficace de la littérature?

Capacités institutionnelles

- L'expérience du consultant dans le domaine et une démonstration de ses capacités à mener avec succès de grands travaux.

Budget

- Est-ce que le budget est élaboré de manière à faire ressortir clairement les rubriques par activité? Est-ce que tous les coûts sont explicités et démontrent une connaissance approfondie des réalités de terrain ?

Participation des communautés

- Le niveau d'implication des communautés locales, des collectivités territoriales et des bénéficiaires. Est-ce que tous les principes de participation communautaire sont respectés ?

Impact environnemental

- Les constructions proposées, respectent-elles les normes de la DGS et du MTPTC ? Le projet propose-t-il une structure adéquate pour la gestion des eaux usées ? Y-a-t-il eu une évaluation environnementale pour chaque site de construction ? Les projets de construction prévoient-ils un aménagement d'espace vert ?

Impact sur le genre

- Le projet, tient-il compte de l'équité de genre?